

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 106 (1961)
Heft: 7

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction : Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint : Colonel EMG Georges Rapp

Administration : Lt-colonel Ernest Buetiger

Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 39, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II 5209)

Annonces : Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 14.— ; 6 mois Fr. 8.—

Etranger : 1 an Fr. 17.— ; 6 mois Fr. 9.—

Prix du numéro : Fr. 1.50

L'aviation et la défense terrestre contre avions dans l'étape actuelle de la modernisation de notre armement ¹

Il y a trois ans, du fait que les propositions du département militaire fédéral pour la modernisation de nos forces combattantes n'étaient pas encore formulées, je m'étais permis de vous exposer mes idées personnelles sur les conditions essentielles d'une défense nationale militaire plus puissante et plus efficace.

Aujourd'hui que les Chambres fédérales ont arrêté, vers la fin de l'année passée, les principes fondamentaux de la nouvelle organisation et ont voté les modifications législatives nécessaires, et qu'elles ont même, en mars de cette année, déjà approuvé des achats de matériels importants et fort coûteux, la tentation est grande de comparer les principes énoncés naguère avec les décisions prises, de placer la théorie en regard de la réalité.

¹ Exposé du colonel cdt. de corps J. Annasohn, chef de l'état-major général, à l'Assemblée de la *Société suisse des officiers* du 4 juin 1961, à Fribourg.